

24.10.2023 – 07:50 Uhr

bonus.ch sur les primes-maladie 2024 : plus d'un tiers des primes subissent une hausse supérieure à 11%



Lausanne (ots) -

En moyenne, les primes-maladie vont augmenter de 8.7% en 2024. Néanmoins, une bonne partie de la population suisse sera impactée bien plus que cela, puisque 43% des primes subiront une hausse de plus de 10%, alors que 20% augmenteront d'au moins 13%. Dans les extrêmes, les variations de primes oscilleront entre -21% et +54%.

Une fois de plus, les primes d'assurance maladie vont exploser l'année prochaine. Après une hausse moyenne de 6.6% en 2023, celle de 2024 sera encore plus élevée et atteindra 8.7%. Mais ceci est uniquement une moyenne. Dans les faits, de nombreux et nombreuses assuré(e)s vont devoir faire face à une augmentation bien plus conséquente. Ainsi, 43% des primes connaîtront une hausse de plus de 10%, 35% de plus de 11%, 27% de plus de 12%, 20% de plus de 13%, 15% de plus de 14% et tout de même 11% de plus de 15%. Seulement 1% des primes vont baisser en 2024, contre 7% cette année.

Ces variations de primes sont parfois bien plus extrêmes encore et peuvent aller de -21% à +54% en fonction de la région, de l'âge ou du modèle d'assurance.

Écarts de primes entre les assureurs

Les écarts de primes entre les différentes caisses-maladie sont également énormes. En comparant pour un même profil d'assuré(e) (âge, région, franchise et couverture accident), la prime-maladie pour l'assurance de base peut facilement aller du simple au double. Par exemple, pour un(e) adulte habitant dans le Jura et souhaitant une franchise à CHF 2'500.- sans couverture accident, la prime la moins chère est de CHF 332.-, tandis que la plus élevée se monte à CHF 741.-. Dans ce cas, il existe donc un écart de 123%.

Ceci s'explique en partie par la différence de prix entre le modèle traditionnel et les modèles alternatifs (médecin de famille, télémédecine, HMO, flexible, etc.). Cependant, même en se concentrant uniquement sur le modèle traditionnel des diverses caisses-maladie, l'écart reste très important. Ainsi, pour reprendre l'exemple ci-dessus, la différence entre la prime la moins chère (CHF 405.-) et la plus chère (CHF 741.-) est de 83%.

Ces grandes différences de primes entre les caisses-maladie offrent la possibilité aux assuré(e)s d'économiser des sommes considérables en changeant de prestataire ou de modèle, sans même parler de la franchise.

Potentiel d'économies pour les assuré(e)s

Pour mieux se rendre compte de l'impact de cette hausse des primes-maladie 2024 sur le budget d'un ménage et pour bien comprendre à quel point il est possible de réduire ses frais d'assurance de base, bonus.ch a calculé les charges et les économies potentielles pour une famille type de 5 personnes dans 3 cantons différents : Vaud, Genève et Valais.

Dans le canton de **Vaud**, avec l'exemple de Visana, les primes-maladie 2024 de cette famille augmentent annuellement de CHF 1'261.- et atteignent la somme totale de CHF 22'672.-. Un simple changement d'assureur et de modèle permet d'économiser CHF 6'016.-, soit 27% des charges.

À **Genève**, la forte hausse des primes-maladie impacte encore bien plus cette famille type. En restant assurée chez SWICA, elle subirait une augmentation de CHF 4'377.- en 2024, avec une dépense annuelle totale de CHF 24'974.-. En changeant de caisse-maladie et de modèle, elle peut réduire ses coûts de CHF 6'985.-, soit 28% de ses charges initiales.

En **Valais**, le budget d'assurance maladie de base de cette famille type augmente de CHF 1'741.- en 2024 chez Galenos. En optant pour un prestataire et un modèle moins chers, le potentiel d'économies est de CHF 6'174.-. Sur des charges totales de CHF 19'513.-, cela représente une part de 32%.

Optimiser sa franchise permet également de réduire considérablement le montant de sa prime. Ainsi, dans les trois cantons romands mentionnés ci-dessus, la mère de famille peut économiser CHF 1'540.- simplement en passant d'une franchise de CHF 300.- à CHF 2'500.-.

En résumé, voici les **principales astuces pour économiser** sur son assurance maladie :

- Changer d'assureur
- Changer de modèle
- Changer de franchise
- Les subsides
- Les modes de paiement préférentiels
- La suspension de son assurance pendant son service militaire
- L'optimisation de ses assurances complémentaires
- Suppression de l'assurance accident en cas de couverture par son employeur

bonus.ch a également simulé les **économies annuelles maximales** pour les différents cantons de Suisse pour un adulte sans couverture accident. Le calcul se base sur la différence entre la prime la plus élevée et une prime moyenne des assureurs les moins chers du marché pour une franchise à CHF 300.-. En fonction du canton, il est ainsi possible d'économiser jusqu'à CHF 4'904.-.

Avec la réception des décomptes de primes, les personnes assurées en Suisse ne doivent pas manquer l'opportunité d'analyser leur situation et d'optimiser la charge que représentent les primes-maladie sur leur budget.

Accès au rapport détaillé :

<https://www.bonus.ch/Pdf/2023/Primes-maladie.pdf>

Accès au comparatif des primes-maladie :

<https://www.bonus.ch/Assurance-maladie/primes-assurance-maladie.aspx>

Contact:

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
CEO
Place Chauderon 20B
1003 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Lausanne, le 24 octobre 2023

Medieninhalte



Primes-maladie 2024 / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100008668 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.